

**DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE DE COGNAC (Charente)**

**Séance du Mardi 05 Décembre 2017 à 20h30**

**Étaient présents :** Mesdames Lydia BASSON, Isabelle BERTHELOT, Virginie DAIGRE, Sylvie VIOLET.  
Messieurs, Mickaël DEFAYE, Bernard GRAVELLE, Johann LECOINTRE, Gwenaël MERLIERE et Dominique SOUCHAUD.

**Absent(s) excusé(s) :** Mesdames Marie-Thérèse CHATELAIN, Jessica REDEUIL, Janet REED, Colette THORAVAL et Monsieur Gérard ANTOINE

**Pouvoir(s) donné(s) :** Madame Jessica REDEUIL donne pouvoir à Monsieur Dominique SOUCHAUD.  
Madame Janet REED donne pouvoir à Madame Lydia BASSON.  
Madame Marie-Thérèse CHATELAIN donne pouvoir à Madame Isabelle Berthelot.

**Absent(s) non excusé(s) :** Monsieur Jacques NAUDIN

**Le nombre des membres présents est de 9. 3 membres sont représentés par un pouvoir pour cette séance du Mardi 05 Décembre 2017 du conseil municipal. Le nombre de votants est de 12.**

**Date de convocation :** Le Jeudi 30 Novembre 2017

Séance du Conseil Municipal du Mardi 05 Décembre 2017		
Nombre des membres		Nombre de votants
Présents : 9	Représenté (Pouvoir) : 3	12

**PREAMBULE :** La séance débute à 20h33

Monsieur le maire accueille l'ensemble des membres présents, et il liste les documents des dossiers de chaque conseiller.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Lydia BASSON, a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Approbation du compte rendu de la séance du Mardi 14 Novembre 2017,** Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil municipal si quelqu'un a des remarques à formuler avant d'approuver le procès-verbal de la réunion de la séance du **Mardi 14 Novembre 2017.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la séance du Mardi 14 Novembre 2017.**

**Votes pour : 12    Abstentions : 0    Votes contre : 0**

**2 - Décisions modificatives budget commune et point budgétaire de fin d'année 2017** - Monsieur le Maire présente les décisions modificatives budget commune et présente un point budgétaire sommaire de fin d'année 2017.

➤ **Décision modificative budget commune N°3**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de valider une décision modificative de budget afin de permettre :

- Le règlement de la dernière échéance de la Taxe des Ordures ménagères pour un montant de 11 359.33 € (article 65548 Autres contributions)
- le règlement d'une subvention exceptionnelle à l'association Ile Saint-Martin (Monsieur le Maire rappelle que dans sa décision du Lundi 16 Octobre 2017, le Conseil Municipal a décidé d'accorder le versement d'une aide d'un montant de 1 271 € pour les habitants de l'île de Saint-Martin).

Il propose le virement de crédit suivant :

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	
<b>Fonctionnement</b>		<b>Crédits à réduire</b>		
67 Charges exceptionnelles	67441	Subvention de fonctionnement	- 7 400 €	
		<b>Crédits à Ouvrir</b>		
65 Autres charges de gestion courante	65548	Autres Contributions	7 400 €	

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative comme présentée**

**Votes pour : 12    Abstentions : 0    Votes contre : 0**

## ➤ Situation Budgétaire au 05 Décembre 2017 – Pour informations

**Dépenses et Recettes de Fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Reste au budget / A engager</b>	
Charges à Caractère général	133 865.41 €	29 154.63 €	
Charges de Personnel et frais assimilés	395 066.46 €	24 167.54 €	<i>Salaires et Charges</i>
Fonds de péréquation	15 905.00 €	2 597.00 €	
Dotations aux amortissements	713.79 €	713.79 €	<i>Ecriture interne</i>
Autres charges de gestion courante	267 599.24 €	5 296.54 €	(Toutes les contributions,, SIVU, TOM, SYMBA,.....subventions assoc et Indemnités élus
Charges financières	17 233.25 €	844.17 €	Intérêts emprunts
Charges exceptionnelles	311.35 €	9 725.87 €	
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>829 980.71 €</b>	<b>188 809.58 €</b>	<i>(incluant virement section investissement)</i>
<b>RECETTES</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Reste à percevoir</b>	
Atténuation de charges	38 149.50 €	25 550.50 €	<i>Remboursement rémunération personnel</i>
Produits services domaine et ventes	42 721.49 €	8 653.51 €	<i>Concessions redevances ...</i>
Impôts et taxes	678 060.88 €	0.84 €	
Dotation subventions	183 662.54 €	-8 061.54 €	
Autres produits de gestion courante	1 560,00 €	3 790,00 €	<i>Loyers logements non perçus</i>
Produits exceptionnels	1 470.52 €	5 855.12 €	
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>959 284.93 €</b>	<b>59 505.36 €</b>	<i>(Inclue écritures internes)</i>

**Dépenses et Recettes d'Investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Reste au budget / A engager</b>	
Emprunts	72 608.42 €	7 826.72 €	
Subventions équipements versées	6 630.72 €	0 €	<i>SDEG 16</i>
Immo corporelles achat matériel informatique copieurs Camions.....	33 604.04 €	167 404.69 €	
Immos en cours	45 557.58 €	111 748.68 €	<i>Travaux Ecole</i>
<b>RECETTES</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Reste à percevoir</b>	
Dotations fonds divers et réserves	145 667.17 €	5 819 €	<i>Reste à percevoir FCTVA (en cours) et taxes (verst sur dec)</i>
Subvention investissement		147 063.93 €	<i>Subvention travaux maison pijassou,....</i>
Emprunt	100 000 ,00 €	0.00 €	

**3- Renouvellement et réajustement de la ligne de trésorerie - Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou Charentes** Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou Charentes ci-après « la Caisse d'Épargne », et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Sulpice de Cognac a pris les décisions suivantes :

**Article -1.** Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Saint Sulpice de Cognac décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 70 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de Saint Sulpice de Cognac décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 70 000 Euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt applicable : Taux fixe de 1,30 % l'an

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle, civile, à terme échu
- Frais de dossier : NEANT
- Commission d'engagement : 250 Euros
- Commission de gestion : NEANT
- Commission de mouvement : NEANT
- Commission de non-utilisation : 0.50 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

**Article-2** - Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

**Article-3** - Le conseil municipal autorise le Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le renouvellement et le réajustement de la ligne de trésorerie selon la convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou Charentes. Votes pour : 12 Abstentions : 0 Votes contre : 0**

**4- Admission en non-valeur** - Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 Novembre 2017 et le refus par le conseil de valider la somme en non-valeur. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'entretien de ce mardi 5 décembre 2017 qu'il a eu avec Madame Dominique Nicolas de Lamballerie.

**Décisions modificatives N°4** - Il est nécessaire de valider une décision modificative afin d'ouvrir les crédits au compte 6541 suite à la demande la Trésorerie comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	
<b>Fonctionnement</b>		<b>Crédits à réduire</b>		
67 Charges exceptionnelles	67441	Subvention de fonctionnement	- 567.12 €	
		<b>Crédits à Ouvrir</b>		
65 Autres charges de gestion courante	6541	Créances admises en non-valeur.	567.12 €	

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative comme présentée**  
**Votes pour : 12 Abstentions : 0 Votes contre : 0**

**5- Travaux de restauration à l'ancien pont de fer** - Monsieur le Maire fait part du report de la réunion sur le site avec Messieurs RIFFAUD et DUMAS et en présence de Ludovic MILLET, l'encadrant technique du chantier d'insertion, le vendredi 8 Décembre 2017 à 10h00. Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à participer à cette réunion sur site en informant que les travaux ne seraient réalisés qu'après septembre 2018.

**6- Mise au point de l'enquête publique déjà annoncée lors de conseils municipaux** - Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nomination de Monsieur Bernard DOUTEAU en tant que Commissaire enquêteur. L'ensemble des propriétés (échanges, ventes, transferts) pourra être intégrée dans son ensemble dans l'enquête publique qui pourrait débiter courant Janvier 2018 ou fin février selon les disponibilités du Commissaire enquêteur. Ses frais de mission s'élèveront à 500 € environ.

**7- Restauration scolaire pour la fin de l'année scolaire 2017-2018** - Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une lettre reçue en date du 24 novembre 2017 émanant du Président du SIVU, dans laquelle il informe la commune qu'il n'y aura plus de liaison chaude à compter du 8 janvier 2018.

**8- Mise au point de divers contrats et consultations (Travaux, assurances, voiries)** - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise au point de divers contrats et consultations :

➤ **Travaux**, Monsieur le Maire informe qu'après information obtenue auprès d'un architecte, il est préférable de différer la consultation d'un à deux mois et ceci en fonction de la charge actuelle des entreprises.

Pour rappel Monsieur le Maire présente la première version d'une consultation en cours de préparation pour :

**1 - Groupe scolaire Canton Buhet** - Rénovation d'une partie de la bâtisse avec création de deux logements.

**1 a - Bâtiments scolaires pour** : Terrassement et assainissement, Modification fenêtres avec création mur et plafond, Mise en conformité et reprises de diverses électricités

**1 b - Création de deux logements pour** : Mise en conformité électrique T1 bis et T4, Contrôle de toiture et mise en place de deux ouvertures de toits, Mise en place de Placoplatre avec isolation thermique, Ensemble sanitaires avec cuisine et salle d'eau et WC T1 bis + Cuisine et eau chaude T4, Changement de deux ouvertures (Porte et fenêtre) – Fourniture, Aménagement intérieur – Boiserie – Escalier et rambarde – Fourniture, Un poêle à granulés pour chaque logement, Peinture et sol - Fourniture

**2 - Sécurisation de l'ensemble d'une parcelle** avec démolition de la maison. Dans le cadre de l'obligation du PPRN MT et conformément à la convention existante avec les services de l'état et la commune pour :

1. Démolition de la maison et des bâtiments annexes
2. Mise en sécurité des puits – sécurisation du puits d'accès à la carrière (selon prescription CEREMA)
3. Coupure et dépose des compteurs d'eau et d'électricité

**3 - Toiture sur les bâtiments périphérique de la mairie** - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendra également de prévoir très rapidement des travaux de réfection de toiture sur les bâtiments périphérique de la mairie (Salle Jean du Bourg et face à cette même salle).

➤ **Achat standard et téléphone Mairie**, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de location de standard téléphonique a été résilié; Il présente au Conseil Municipal deux propositions :

- L'une émanant de ALARM TELECOM SERVICE ensemble serveur ALCATEL pour un montant total de 3 525.60 € T.T.C
- L'autre émanant d'Orange pour un ensemble de postes téléphoniques pour un montant total de 3 851.06 € T.T.C

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve et décide de donner mandat à Monsieur le maire afin de négocier au mieux les conditions techniques et économiques et de choisir l'entreprise proposant la meilleure offre pour le nouveau standard téléphonique. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les contrats et documents nécessaires. Votes pour : 10 Abstentions : 2 Votes contre : 0**

➤ **Assurances**,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, l'assureur actuel de la commune est la SMACL. La commune a demandé la résiliation au 31 décembre 2017. Il présente les devis reçus par les différents assureurs, à savoir, la SMACL, GROUPAMA ET La MAIF.

Type de Bien	Offre Groupama	Offre MAIF	Offre SMACL
Bâtiments	4 201 €	4 490.72 €	Aucune proposition remise par SMACL malgré la demande et la relance
Bus	961.18 €	841.92 €	
Renault CLIO	391.17 €	554.96 €	
Citroën Berlingo	178.35 €	433.56 €	
Tracteur Massey	202.04 €	70.23 €	
Tracteur Renault	168.48 €	70.23 €	

Tracteur Mac Cormick	151.80 €	70.23 €	de la commune de St Sulpice de Cognac
Camion Benne	446.36 €	459.37 €	
Mission Collaborateur	188.66 €		
<b>TOTAL</b>	<b>6 889.04 €</b>	<b>6 991.22 €</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve et décide de donner mandat à Monsieur le maire afin de négocier au mieux les conditions techniques et économiques et de choisir l'entreprise proposant la meilleure offre pour les assurances des bâtiments et des véhicules. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les contrats et documents nécessaires. Votes pour : 9 Abstentions : 3 Votes contre : 0

➤ **Energie (Gaz et électricité) -**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a renouvelé les contrats avec EDF les délais étant trop courts pour faire appel à la concurrence ; des demandes sont en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve et décide de maintenir les mêmes fournisseurs pour l'année 2018 que pour 2017 en sachant que les contrats avez déjà étaient renégocié pour l'année 2017. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les contrats et documents nécessaires.

Votes pour : 12 Abstentions : 0 Votes contre : 0

- 9- **Autorisation d'implantation sur le pylône communal avec raccordement aux réseaux pour déploiement 4G Fixe – 4G LTE** - Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal qu'une étude est en cours pour la mise en place d'antennes pour déploiement 4G Fixe – 4G LTE sur le pylône communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve et autorise l'implantation d'antennes sur le pylône communal avec raccordement aux réseaux pour déploiement 4G Fixe – 4G LTE et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents autorisant cette implantation d'antennes et de câbles sur le pylône communal avec raccordement aux réseaux pour déploiement. Votes pour : 12 Abstentions : 0 Votes contre : 0

- 10- **Repas élus et salariés le Vendredi 12 Janvier 2018** - Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal qu'un repas élus et salariés est programmé le Vendredi 12 Janvier 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'organisation d'un repas élus et salariés programmé le Vendredi 12 Janvier 2018. Votes pour : 10 Abstentions : 2 Votes contre : 0

Questions diverses :

- Rappel des règles de bonne conduite des élus, concernant la divulgation des informations communiquées dans les pochettes du Conseil Municipal, par mail et en Conseil Municipal.** Monsieur le Maire, confirme aux membres du conseil municipal que les règles de bonne conduite des élus, concernant la divulgation des informations communiquées dans les pochettes du Conseil Municipal, par mail et en Conseil Municipal sont applicables.
- Le coin du numérique.** Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal que le coin du numérique doit être organisé un mercredi matin par mois salle Jean du Vignaud. Les prochaines rencontrent pour le coin du numérique sont programmés :
  - mercredi 13 décembre 2017 de 10h00 à 12h00
  - mercredi 10 Janvier 2018 de 10h00 à 12h00
  - mercredi 14 février 2018 de 10h00 à 12h00
- Réunion accueil du 1er décembre 2017.** Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal sur le déroulement de la réunion accueil du 1er décembre 2017.
- Vœux du Maire le lundi 8 janvier 2018.** Monsieur le Maire, confirme aux membres du conseil municipal, la soirée des Vœux du Maire se déroulera à la salle des fêtes le lundi 8 janvier 2018 à 18h30.
- Demande de M. Defaye mise en place d'une réunion de la commission voirie,** elle sera organisée le Lundi 18 décembre 2017 à 20h30.
- Repas de Noël à la cantine scolaire** le jeudi 21 décembre 2017.

**Proposition Prochains Conseils Municipaux :**  
le Mardi 16 Janvier 2018 à 20h30

en fonction des événements à venir, un conseil municipal pourra être organisé le mardi 19 décembre 2017  
Fin de séance à 22h00